



---

## RN 147 – Déviation de «Lussac-Les-Châteaux» Déclaration d'utilité publique

---

Poitiers, le 3 mai 2019

Le projet de déviation de la RN147, au droit de Lussac-Les-Châteaux dans la Vienne, est inscrit au Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 pour un montant de 94 M€.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet et à la suite de l'enquête d'utilité publique (18 mai – 19 juin 2018), l'arrêté, déclarant d'utilité publique le projet, a été signé le 23 avril 2019 par la ministre chargée des transports - Élisabeth Borne et le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire – François de Rugy. Il a été publié au journal officiel <sup>(1)</sup> le 30 avril 2019.

Cet arrêté emporte également la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Lussac-les-Châteaux, Mazerolles et Civaux.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine poursuit les études de ce projet pour en définir les caractéristiques détaillées et préparer les prochaines étapes réglementaires : enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières, autorisation environnementale, diagnostic archéologique.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>) et en particulier les annexes à l'arrêté ministériel.

<sup>(1)</sup> L'arrêté est consultable sur le site de Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038429384&dateTexte=&categorieLien=id>

### Contact presse

Valérie COURRECH– Responsable du Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –  
valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84